

**Délibération n° 2025-001
Comité syndical du 29 janvier 2025**

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'ANNEE 2025

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille, dûment convoqué, s'est réuni le 29 janvier, à 8h30, au siège du SMPPPC à Pont-l'Abbé.

Nombre de délégués du Comité syndical en exercice : 18 titulaires

Nombre de voix délibératives : 20

Présents avec voix délibérative	Maël DE CALAN, Nathalie CARROT-TANNEAU, Jocelyne POITEVIN, Stéphane LE DOARE, Anne MARECHAL, Céline LE TENDRE, Sandrine MANUSSET, Michaël QUERNEZ, Gaël LE MEUR, Marc BIGOT, Daniel LE PRAT, Jean-Michel GAIGNE, Yannick LE MOIGNE, Jean-Marc BREN, Yvan MOULLEC, André GUILLEMOT
Excusés ayant donné pouvoir	Didier GUILLON ayant donné pouvoir à Maël DE CALAN, Michel LOUSSOUARN ayant donné pouvoir à Céline LE TENDRE

Représentant 20 voix

EXPOSE DES MOTIFS

En application des articles L5217-10-4, L.5722-1 du Code Général des Collectivités Territoriales renvoyant aux dispositions de l'article L.2312-1 du même code, relatives aux communes de 3 500 habitants à moins de 10 000 habitants, le Président du Syndicat mixte est tenu de présenter dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget du SPIC (M4) et de dix semaines précédant l'examen du budget du SPA (M57) un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette pour l'exercice 2025.

Ce rapport annexé à la présente délibération a donné lieu à un débat en Comité syndical dans les conditions prévues à l'article 14 du règlement intérieur.

En conséquence,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5217-10-4, L.5722-1 et L.2312-1 ;

Vu l'article 14 du règlement intérieur ;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille annexé à la présente délibération

Après en avoir délibéré, **le Comité syndical**

PREND ACTE

- De la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille pour l'exercice 2025 lors de la séance du Comité syndical du 29 janvier 2025

Délibération adoptée à l'unanimité

**Le Président du Syndicat mixte des ports de
pêche-plaisance de Cornouaille**



Maël DE CALAN

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

ID : 029-200076669-20250204-2025_001-DE



Comité syndical du 29 janvier 2025

Débat d'orientations budgétaires

Rapport du Président

Débat d'orientations budgétaires

Comité syndical du 29 janvier 2025 - Rapport du Président

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

ID : 029-200076669-20250204-2025_001-DE

SOMMAIRE	Pages
A) Principaux éléments de cadrage du débat d'orientations budgétaires	3
1. Rappel du cadre juridique du débat sur les orientations budgétaires	3
2. L'intervention du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille	3
3. Les ressources du Syndicat mixte	4
4. Contexte financier et budgétaire du Syndicat mixte dans le cadre du PLF	4
5. Conjoncture des trois principaux secteurs opérationnels du Syndicat mixte	5
6. Les impacts financiers sur les ressources du Syndicat mixte	6
7. Perspectives et actions pour sécuriser les ressources du Syndicat mixte	7
B) Le service public administratif (SPA)	9
1. Evolution des dépenses de fonctionnement	9
2. Prévisionnel des recettes (contributions, subventions et autres recettes)	22
3. Situation de la dette	25
4. Evolution dépenses-recettes de fonctionnement et principaux indicateurs	25
C) Exploitation de la plaisance dans le cadre d'une régie avec autonomie financière (SPIC)	27
1. Evolution prévisionnelle des dépenses	27
2. Dépenses pour l'entretien, le développement des infrastructures et les équipements de plaisance	28
3. Projets structurants et programmation pluriannuelle - perspectives 2025	29
4. Evolution prévisionnelle des recettes (exploitation, subventions)	31
5. Evolution recettes-dépenses de fonctionnement et principaux indicateurs	33
D) Eléments de prospective pluriannuelle pour un équilibre budgétaire	35
1. Rappel de l'organisation budgétaire et financière du Syndicat mixte	35
2. Les déséquilibres financiers générés par la DSP pêche	35
3. L'ajustement du PPT de 135 M€ à 116 M€	36
4. Mobiliser des financements complémentaires	37
5. Un retour vers un modèle à l'équilibre	38

Débat d'orientations budgétaires

Comité syndical du 29 janvier 2025 - Rapport du Président

A) - Principaux éléments de cadrage du débat d'orientations budgétaires

A.1)- Rappel du cadre juridique du débat sur les orientations budgétaires

En application des articles L5217-10-4, L.5722-1 du Code Général des Collectivités Territoriales renvoyant aux dispositions de l'article L.2312-1 du même code, le Président du Syndicat mixte est tenu de présenter dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget du SPIC (M4) et de dix semaines précédant l'examen du budget du SPA (M57) : un rapport sur les orientations budgétaires précisant les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Première étape du cycle budgétaire, ce rapport donne lieu à un débat en Comité syndical dans les conditions prévues à l'article 14 du règlement intérieur.

L'article D.2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précise le contenu et les attendus de ce rapport, notamment : -discuter des enjeux des orientations budgétaires, -en fixer les priorités, - informer sur la situation financière du Syndicat. Ce rapport sera publié sur le site Internet du Syndicat mixte.

Le rapport n'est pas soumis au vote car il ne revêt pas en soi de caractère directement décisionnel. Il fait cependant l'objet d'une délibération attestant qu'il s'est bien tenu.

A.2)- L'intervention du Syndicat mixte des ports pêche-plaisance de Cornouaille

Le Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille est issu de la volonté conjointe du Département du Finistère, de la Région Bretagne, des Communautés de communes du Pays Bigouden Sud, de Concarneau Cornouaille agglomération, de Douarnenez Communauté et du Cap Sizun-Pointe du Raz. Ensemble, les membres du Syndicat mixte portent une ambition commune de développement de la pêche et de la plaisance sur le territoire de la Cornouaille.

Il a été créé par arrêté préfectoral du 4 octobre 2017 et est depuis le 1^{er} janvier 2018 l'autorité portuaire pour les 7 ports de pêche-plaisance de Cornouaille (Douarnenez, Audierne, Saint-Guérolé - Penmarc'h, Guilvinec - Léchiagat, Lesconil, Loctudy - Ile-Tudy, Concarneau (partie pêche-plaisance). En sont donc membres :

- Le Département du Finistère qui lui a transféré sa compétence portuaire (ports de Douarnenez, Audierne, Saint Guérolé, Le Guilvinec - Léchiagat, Lesconil, Loctudy - Ile-Tudy) ;
- la Région Bretagne qui lui a transféré sa compétence portuaire sur un périmètre pêche-plaisance du port de Concarneau qu'elle a fixé par délibération ;
- les groupements de communes concernés (Communautés de communes Douarnenez Communauté, du Pays Bigouden Sud, du Cap Sizun-Pointe du Raz, Concarneau Cornouaille Agglomération), participantes au titre de leur compétence économique et de leur lien aux communes pour les problématiques littorales d'interface ville-port.

Le SMPPC met en œuvre les projets d'infrastructures portuaires nouvelles, d'entretien des infrastructures existantes et intervient également sur les travaux de gros œuvre des bâtiments des criées. Il assure l'exploitation de la plaisance sur les ports de Douarnenez, Audierne, Saint-Guérolé-Penmarc'h, Guilvinec-Tréffiagat, Lesconil, l'Ile-Tudy, Concarneau et s'appuie sur un concessionnaire

pour le port de Loctudy (commune de Loctudy), tout en y assurant la gestion. Le SMPPC s'appuie également sur une DSP pour la période 2018/2025, faisant pour la gestion des services portuaires liés à la pêche sur les 7 ports.

A.3)- Les ressources du Syndicat mixte

Les statuts du SMPPC prévoient que son budget doit pourvoir aux dépenses de fonctionnement et d'investissement imposées par l'exécution de ses missions. Les recettes du budget comprennent :

- Les contributions des membres
- Les revenus des biens meubles ou immeubles
- Les subventions
- Le produit des emprunts
- Toutes autres ressources autorisées.

A noter que le SMPPC ne perçoit pas de produit d'impôts ou de taxes, ni de dotation de l'Etat. Les apports des membres n'ont pas évolué depuis la création du SMPPC et représentent par an 9 800 K€. Le tableau, ci-dessous, précise les montants apportés par chacun des membres :

Membres	Contribution	Montant
Département Finistère	Annuelle	8 071 k€
Région Bretagne	Annuelle	1 000 k€
Concarneau Agglomération	Annuelle	193 k€
CC. Pays Bigouden Bretagne sud	Annuelle	315 k€
CC. Cap Sizun – Pte du Raz	Annuelle	95 k€
Douarnenez Communauté	Annuelle	97 k€
Total	Annuelle	9 771 k€

A.4)- Contexte financier et budgétaire du Syndicat mixte dans le cadre du PLF

A.4.1)- Un contexte financier sous-contrainte du PLF

Le vote reporté du PLF reporté du fait du renouvellement du gouvernement, prévoyait pour 2025 d'abaisser le déficit public de 6,1 % du PIB à 5 %. L'effort est évalué à 60 milliards d'euros, dont 40 milliards viendraient d'une réduction de la dépense publique.

Cette réduction des fonds publics ajoutée aux difficultés financières liées à la crise de la pêche ne sont pas favorables au modèle économique du Syndicat mixte déjà fragilisé par la DSP, rappelant que ce dernier ne dispose pour fonctionner que des apports de ces membres.

A.4.2)- Accentuer les transitions écologiques

Les recommandations de l'Etat, enjoignent également les collectivités et leurs établissements à renforcer leur action en matière d'environnement et de transition écologique. Il était prévu que les dispositifs de soutien financier aux actions publiques, en tiendraient compte.

La présentation et l'adoption des comptes de l'exercice 2024 se fera sous la nouvelle forme du CFU (Compte financier unique, document commun à la collectivité et au comptable public, et qui fusionne le compte de gestion et le compte administratif).

A ces évolutions s'ajoute l'obligation de présenter en annexe un document sur « l'impact du budget pour la transition écologique" ou "budget vert" (article 191 de la loi de finances 2024). Il permet de valoriser les choix d'investissements réalisés par les collectivités, qui ont un impact positif sur l'environnement.

A ce titre, dans le cadre de la gestion des crédits CPER, l'État a souhaité accompagner le SMPPC en lui allouant un montant cible de 500 k€ de crédits d'études. Ces derniers doivent servir à préparer des projets de travaux dans le but d'en améliorer leurs performances environnementales. Une convention financière a été signée entre le SMPPPC et l'État fin 2024. Cette convention vient préciser les objectifs précis et les projets retenus.

A.5)- Conjoncture des trois principaux secteurs opérationnels du Syndicat mixte

Les 3 secteurs opérationnels majeurs du Syndicat concernent la plaisance, la gestion de la DSP pêche et les interventions sur le patrimoine portuaire (PPT).

A.5.1)- Le secteur de la plaisance

Aujourd'hui, le secteur de la plaisance demeure relativement épargné même si l'année 2024 se présente comme une année à météo moyenne à vite oublier pour le sujet des escales (-4.20 % en escales et -6.77 % en nuitées). Le secteur, s'il n'échappe pas à l'inflation des prix (énergie – équipements et des matériels...), son modèle économique repose, à ce jour, sur une clientèle fidèle et disposant des moyens pour ce type de loisirs. Le budget annuel de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 2 M€ sans dégager de marges. Pour autant, les ajustements des tarifs rencontrent toujours une opposition renouvelée, dans la mesure où la clientèle de la plaisance en Finistère sud relève aussi de classes intermédiaires proches d'un nautisme accessible pratiqué par une population de proximité.

Les projets d'extension de la plaisance de concentrent principalement sur 3 sites : Concarneau, Audierne et le Guilvinec. Ces projets –hormis celui du Guilvinec- ne pourront être conduits sans l'intervention conjointe du budget du SPA sur les autres infrastructures portuaires. Or, les marges de ce dernier sont largement sollicitées par les déficits générés par l'exploitation de la pêche ; un travail interne est en cours pour étudier ces aspects.

A.5.2)- Le secteur de la pêche

L'année 2024 confirme la poursuite des difficultés rencontrées dans l'exploitation des activités de la pêche. La dégradation des années précédentes par le Covid (2020), l'inflation (2021-2023), le plan de sortie de flotte post-Brexit, s'est poursuivie par la fermeture spatio-temporelles de février 2024 [550 tonnes & -16 M€ de pertes supplémentaires] et une année de la pêche à la bolinche particulièrement mauvaise. L'arrêt volontaire de 3 mois de la pêche aux poulpes pour préserver la ressource, ajoutent son lot de difficultés à toutes les autres.

Avec 36 ouvertures hebdomadaires des criées, la concertation a été menée toute l'année 2023 pour décider de l'ajustement des services nécessaires et en maintenir toute la compétitivité. Dans le cadre de modalités prévues par l'avenant 2 au contrat de DSP et après concertation, il a été décidé la fermeture de la vente du vendredi de St Guérolé à compter de fin juin 2024 compte tenu des faibles volumes concernés.

Pour 2024, les prix de l'énergie (électricité et gaz) sont revenus à des niveaux plus bas. Des tendances qui pourraient motiver l'arrêt des aides gouvernementales. Le risque demeure, pourtant, de constater une nouvelle évolution haussière qui fragiliserait davantage la filière de la pêche et le modèle économique de la DSP. Les élus du SMPPC sont convaincus qu'il convient de se mobiliser pour garder un soutien à la filière et ne pas la laisser sans aide aux carburants.

Un avenant n°2 adopté en comité syndical du 7 juillet 2024 prévoit l'apport d'une nouvelle aide financière à la DSP de 3,4 M€ et le versement anticipé d'une partie de la VNC à hauteur de 4 M€. A terme, et sans préjuger de nouvelles difficultés halieutiques, c'est un montant global estimé à 13 M€ qui sera à verser par le SMPPC à la concession sur 2024-2026.

A.5.3)- Le plan pluriannuel des travaux

Ces réalités financières rentrent en concurrence avec d'autres investissements qui avaient été décidés antérieurement pour engager un plan pluriannuel de travaux ; des interventions permettant d'assurer la pérennité des ouvrages portuaires et garder aux superstructures dédiées à la pêche et à ses services toute leur attractivité concurrentielle.

Le plan pluriannuel des travaux représentait en décembre 2023, un total de 135 491 000 €, dont 118 568 000 € pour le SPA et 16 923 000 € pour le SPIC. L'année 2024 a été une année d'accélération dans sa mise en œuvre des opérations ; les années antérieures furent surtout celles de la préparation des opérations et des études préalables. Marqueur de cette situation, le compte administratif 2023 du SPA faisait valoir un montant de 10 023 363 € disponible en section investissement suite aux versements cumulés des excédents de la section de fonctionnement auxquels s'ajoutaient 2 851 411 € d'excédent complémentaire pour l'exercice 2024.

A.6)- Les Impacts financiers sur les ressources du Syndicat mixte**A.6.1)- Les besoins financiers de la DSP en termes d'indemnités d'imprévision et de tarifs compensés**

La crise de la pêche a généré des pertes et rendu nécessaire la rédaction d'un second avenant (juillet 2024) pour venir en aide à la filière. Le contrat de la DSP prévoit des indemnités en cas de circonstances imprévues et de baisse de tarifs. Ce qui fut le cas. Ensemble ces versements représenteront à fin 2025, un montant estimé à 4 922 223 €.

Nature des versements	2022	2023-2025	2022- 2025
Imprévision Covid	1 277 250		1 277 250
Imprévision électricité	243 750	566 330	810 080
Compensation tarifs		867 709	867 709
Indemnités PAI		1 967 184	1 967 184
TOTAL	1 521 000	3 401 223	4 922 223

A.6.2)- La VNC (valeur nette comptable)

La DSP actuelle a investi sur 2018-2025 près de 37 M€. La VNC estimée à 3,4 M€ au démarrage de la DSP est -de plus- en forte évolution (+/- 7,9 M€). L'avenant 2 adopté en juillet 2024, prévoit des versements par anticipation pour subvenir à la trésorerie déficitaire du concessionnaire selon les modalités décrites dans le tableau ci-dessous.

Aussi, au vu de la conjoncture actuelle, il ne faut pas espérer une reprise de la VNC par un éventuel concessionnaire qui viendrait se positionner à la suite d'une consultation publique. Le modèle prospectif posé en début de concession pouvait le laisser penser mais la réalité financière constatée en fin de concession montre le contraire. En définitive, cette VNC devra être reprise par le SMPPC concédant en effectuant un versement au concessionnaire pour couvrir ses dettes à court terme dans la cadre de la DSP actuelle.

Nature des versements	2024	2025	2026	Total
VNC	2 100 000 €	1 900 000 €	(3 154 150 €) 3 911 343 € (*)	7 911 343 €

(*) Y compris le montant actualisé suite au comité de suivi de la DSP du 22/10, soit + 757 193 €

A.6.3)- Le renouvellement et la fin de la DSP au 31/12/2025

La poursuite de l'exploitation de la pêche demandera, d'une part, de capitaliser des fonds pour le montage d'une nouvelle société portuaire, d'autre part, d'estimer les besoins pluriannuels de l'exploitation. L'apport des fonds à la constitution de la nouvelle société portuaire a fait l'objet d'une première estimation à hauteur de 3 M€. Le besoin annuel de fonctionnement a été calé sur les montants apportés en couverture des pertes des 3 dernières années, soit 1,6 M€ par an complété d'un montant quasi équivalant en investissement, pour un montant annuel global arrondi à 3,6 M€ /an à partir de 2026.

A.7)- Perspectives et actions pour sécuriser les ressources du Syndicat mixte

Dans ces circonstances, il devient nécessaire pour le SMPPC de redéfinir une trajectoire financière viable pour les prochaines années afin d'assurer financièrement l'ensemble des différents engagements prévus par ses statuts. La démarche consiste à estimer le niveau de ressources mobilisables pour couvrir les dépenses des différents secteurs en fonction des niveaux de service à retenir pour chacun.

Toute la volonté d'aller au-delà d'un scénario de base, demandera d'évaluer le niveau des ressources complémentaires à mobiliser par l'emprunt et/ou les contributions financières actualisées de chacun des membres.

A.7.1)- La mobilisation adoptée par les membres du Comité syndical

Dès le début de l'année 2024, les élus du Syndicat mixte ont été informés de la complexité de la situation à laquelle le Syndicat mixte se trouvait confronté. Chacun reconnaissant que la baisse des apports crée des déficits de fonctionnement si importants que l'équilibre historique de la DSP n'est plus viable en l'état. En réaction des premières optimisations ont été obtenues du concessionnaire comme :

- La baisse de 23 % des frais de siège (de 1 090 K€ à 845 K€), rétroactivement à compter de 2023 ;
- La baisse de 16 % par rapport à 2022 des effectifs CCI Finistère incluant une réduction au plus juste du recours à l'intérim ;
- L'adaptation des ventes sur Penmarc'h avec la fermeture de celle du vendredi compte tenu des faibles volumes et après concertation avec les professionnels ;
- Le recours à des prestations optimisées : le lavage des bacs, la création d'une seule équipe bigoudène pour accentuer la polyvalence des équipes et la mutualisation de certains postes;
- La prise en compte dans l'organisation de l'obligation de la prévision des apports telle que prévue par le GIE des concessionnaires ;

Il a été convenu, dans un premier temps, que le montant des indemnités sera versé par le SMPPC. Soulignant que le Syndicat mixte n'a toutefois pas tous les moyens de le financer en l'état, le Comité syndical a adopté la mise en œuvre de trois options cumulatives, à savoir :

- La réalisation d'économies sur le fonctionnement du SMPPC à regarder en premier ;
- Le report, l'annulation ou le redimensionnement d'investissements prévus au programme de travaux du SMPPC ;
- Le versement d'une contribution exceptionnelle des collectivités membres du SMPPC.

Le choix et la pondération respective entre les deux dernières options, et la part éventuellement mise à la charge de chaque collectivité fera l'objet d'une concertation spécifique, et ne fait pas obstacle à l'indemnisation de la CCI Finistère par le SMPPC.

A.7.2)- La réalisation d'économies sur le fonctionnement du SMPPC

Dès juin 2024, pour pouvoir régler les paiements, les crédits mobilisés en 2024 s'élèvent à 1 561 500 € économisés sur différents postes. Par ailleurs, l'excédent de fonctionnement de 2 855 411 € prévu pour être versé en investissement a été neutralisé. Les fonds ont été conservés en fonctionnement pour le paiement de l'avance de VNC et des différentes indemnités.

A.7.3)- Le redimensionnement du plan pluriannuel des travaux

A la suite des précédentes interventions pour compenser les 2 855 411 € non versés à la section investissement, un premier ajustement a été effectué sur les opérations du PPT prévues en 2024. Sans supprimer d'opération, le travail a porté sur l'analyse de l'avancée des chantiers, le décalage de phases en conséquence, l'optimisation et la mutualisation d'opérations ; l'ensemble pour un montant de (-) 3 190 000 €.

A la suite d'un Comité syndical spécifique du 2 octobre 2024, un travail plus complet a été effectué pour reposer les équilibres du plan pluriannuel des travaux, sur la base de 3 scénarios (de base/intermédiaire/haut) et des besoins de financement qui en découlent, pour ensuite proposer un scénario dans le cadre du débat d'orientations budgétaires. Aujourd'hui ce scénario médian du plan pluriannuel est de l'ordre de 116 M€ dont 101 M€ pour le SPA et 15 M€ pour le SPIC.

A.7.4)- La mobilisation de ressources financières complémentaires.

Pour poursuivre l'action du SMPPC, une nouvelle trajectoire financière est proposée au comité syndical. Elle repose sur 1/ un scénario médian de PPT d'un montant de 101 M€ pour le SPA, et 15 M€ pour le SPIC, 2/une provision de 36 M€ sur 10 ans pour la future DSP, 3/ le maintien des subventions connues à ce jour auxquelles les projets éligibles 4/ le niveau actuel des dépenses de fonctionnement actualisées du SMPPC, 5/ le recours à l'emprunt sans aller au-delà d'une durée de 10 ans de désendettement, 6/ une contribution annuelle des membres actualisée à définir, 7/ des subventions complémentaires par projet

- En complément des subventions initiales (FEAMPA, CPER, Région Bretagne, Collectivités de proximité dans le cadre des accords passés...), le modèle économique du SMPPC devra recourir à des financements complémentaires et notamment, à savoir :
 - Solliciter auprès de ses membres une hausse du montant de leurs contributions annuelles ;
 - Solliciter des subventions complémentaires par projet ;
 - Mobiliser de l'emprunt ;

Plus le niveau de contribution des membres sera important, plus les élus seront souverains pour orienter et décider des investissements du SMPPC ; dans le cas contraire, le niveau des accords bancaires décidera du niveau d'investissement définitif à conduire sur les sept ports.

*_*_*_*

B) - LE SERVICE PUBLIC ADMINISTRATIF (SPA)

B.1)- Evolution prévisionnelle des dépenses

B.1.1)- Evolution des dépenses de fonctionnement

B.1.1.1)- Bilan 2024

Les principaux postes de dépenses réelles de fonctionnement comprennent notamment les charges à caractère général (achats, contrats de prestations, entretien bâtiments et voiries, travaux portuaires en régie, opérations de dragage et d'entretien des ouvrages), les charges de personnel, les charges de gestion courante, les charges financières et les dotations aux provisions pour risques et charges.

Tableau : Dépenses de fonctionnement de BP 2024 à BP 2025

Evolution dépenses de fonctionnement	2024 en k€ (BP+DM)	2025 en k€ (projection)	Evolution 2024/2025
Charges à caractère général	3 002	3 494	16,39 %
Charges de personnel	3 010	3 095	2,82 %
Autres charges de gestion courante	4 423	3 478	-21,37 %
Charges financières	42	33	-21,43 %
Dotation aux provisions risques et charges	34	34	0 %
Total	10 511	10 134	-3,59 %

**Les inscriptions budgétaires tiennent compte de l'affectation estimée des résultats*

En 2024, les charges à caractère général initialement prévues au budget primitif ont diminué de 1 561 163 € suite au vote de la décision modificative n°1 du 10 juillet afin de pouvoir financer l'impact des décisions de l'avenant n°2 du contrat de DSP. Leur montant évolue en 2025 de 16,39 % mais reste néanmoins inférieur aux inscriptions faites lors du vote du budget primitif 2024.

Les autres charges de gestion courante traduisent essentiellement les décisions de l'avenant n°2 du contrat de DSP et diminuent entre 2024 et 2025.

Les charges de personnel incluent le remboursement des agents mis à disposition par le Conseil départemental du Finistère. L'évolution de 2,82 % en 2024 des charges de personnel est liée notamment à l'effet GVT (glissement, vieillissement, technicité) et à la mise en place des titres restaurants pour l'ensemble des agents du Syndicat mixte. La revalorisation de 2 % du SMIC au 1^{er} novembre 2024 est sans impact financier.

Si les années 2022 et 2023 avait connu un nombre assez important de recrutements, afin de renforcer les équipes techniques en « ingénierie » et doter de nouveaux moyens les équipes « ressources », l'année 2024 a été plus stable concernant les recrutements (un poste d'assistant comptable, créé en 2023 et pourvu au 1^{er} janvier 2024).

La charge financière correspond à la dette de reprise des emprunts concessions pêche qui se sont terminées au 31 décembre 2017, en application des contrats. Les charges financières (remboursement des intérêts) diminuent de 21,45 % entre 2024 et 2025, en lien avec le remboursement au fur et mesure des emprunts. L'année d'extinction est prévue en 2032.

Le montant de la dotation aux provisions pour risques et charges est lié aux coûts estimés stable pour des dragages à venir.

B.1.1.2)- Perspectives 2025

L'année 2025 verra le versement en année pleine de la participation employeur pour les titres-restaurants accordés aux agents, soit un montant total de 64 330 €.

Le projet de loi de finances 2025 prévoyait au départ une revalorisation de 3 % du taux de cotisation pour compenser la dégradation de la situation financière de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

L'année 2025 devrait poursuivre la tendance enregistrée en 2024 sur une stabilité des effectifs.

B.1.2.1)- Bilan 2024

En 2024, la filière pêche subit une nouvelle baisse des apports. L'impact du PAI se fait sentir sur la hauturière qui a perdu 22 navires. D'autre part, l'interdiction de pêche dans le Golfe de Gascogne du 22 janvier au 20 février a généré une perte évaluée à plus de 600 Tonnes.

La tendance 2024 à fin septembre par rapport à la même période 2023 est à nouveau en baisse :

- Cornouaille criée et hors criée : 24 863 T ; - 7 000 T, soit - 22 %
- GV : - 939 T ; - 11 %
- Loctudy : + 55 T ; + 3 %
- St Gué : - 4 783 T ; - 50 %

Saint Guérolé cumule une forte baisse de la bolinche et le déport, à l'initiative des producteurs, d'une partie de la pêche côtière vers Concarneau et Loctudy, qui bénéficient de davantage de produits.

L'activité d'Audierne a été très marquée par la fermeture du Golfe de Gascogne (- 70 % en février/ février 2023) et atteint près de 1 000 T, en baisse de 15 % sur les 9 premiers mois, mais la hausse des prix stabilise la valeur. Le port de Douarnenez est également concerné par les difficultés de la bolinche, mais reste globalement stable en volume et en valeur. Concarneau connaît une baisse importante de ses volumes du fait notamment du poulpe qui a migré plus au nord.

En valeur, les ventes s'établissent à 90 M€ de janvier à septembre 2024, soit une perte de - 9,2 M€ pour l'ensemble des criées de Cornouaille.

Le programme prévisionnel d'investissement de la CCI Finistère pour l'exploitation de la pêche a été négocié dans le cadre de l'avenant n°2 pour 2024 et 2025. Tout en maintenant l'enveloppe prévue sur ces 2 années, des ajustements ont été présentés en comité de suivi le 22 octobre, qui établissent le PPI 2024 à 2 647 636 € ; soit une baisse de - 249 060 € par rapport au prévisionnel. La subvention du SMPPC baisse de - 79 609 € par rapport au prévisionnel, pour atteindre 798 168 €.

Pour mémoire, au cours de l'année 2024, le Syndicat mixte et la CCI Finistère ont négocié des subventions permettant la continuité du service public d'exploitation de la pêche.

Ce soutien d'un montant de 3 138 109 € pèse lourdement sur les comptes du SMPPC. Il se répartit en :

- Une convention d'indemnité d'imprévision
 - o Surcoût électricité 2023 établi à 755 106 € (aide de l'Etat déduite).
Compensation à 75 % soit 566 330 €

- Un avenant n°2 au contrat de DSP
 - o Plafonnement de la contribution temporaire 2023 au paiement du surcoût d'électricité. Compensation à hauteur de 346 640 €
 - o Plafonnement de l'augmentation des tarifs 2024 à 2 % au lieu des 6,3 % prévus par la formule d'indexation. Indemnité de 257 955 €
 - o Conséquence du PAI sur l'économie de la concession : indemnité de 1 967 184 €

Dans le même temps, la réorganisation des criées a permis de réduire les charges de la DSP, principalement : baisse des frais de structure, réduction de 17 ETP, économies d'énergie.

B.1.2.2)- Perspectives 2025

L'Etat a déjà annoncé une nouvelle période d'un mois d'interdiction de pêche dans le Golfe de Gascogne, qui devrait avoir des conséquences similaires à celles de 2024. L'arrêt volontaire de pêche au poulpe serait également reconduit. Ces deux mesures représentent environ 1 000 T de moins.

Le budget prévisionnel 2025 de la CCI prévoit ainsi un chiffre d'affaires de la DSP inférieur au prévisionnel de l'avenant n°2 à 13,8 M€, dont 3,4 M€ de REPP et 3,4 M€ de taxes de criée. La dépense d'électricité reviendrait à un montant à 1,2 M€, mais reste 20 % supérieur au montant historique.

Le PPI 2025 est prévu à 2 640 370 € et la subvention du Syndicat mixte s'établit à 579 405 €.

Tableau : [BE] Budget exécuté CCI Finistère de 2018 à 2023 – [Pro] Projections pour 2024 et 2025

	2018 BE	2019 BE	2020 BE	2021 BE	2022 BE	2023 BE	2024 PRo	2025 PRo
Montant des travaux réalisés par la CCIMBO	1 079 262 €	3 034 648 €	4 907 592 €	9 389 928 €	9 278 336 €	4 514 998 €	2 647 636 €	2 640 370 €
Montant calculé de subvention du SMPPPC	289 616 €	1 455 297 €	2 138 807 €	3 638 952 €	3 189 631 €	3 899 108 €	798 168 €	579 405 €

Le Syndicat mixte, sur la durée du contrat, apporte à la CCI Finistère une subvention d'investissement maximale sur les travaux réalisés réévaluée à 16 M€ à la suite de l'avenant n°2, qui modifie également les modalités de versement.

Le montant versé en 2023 inclut la subvention complémentaire prévue à l'avenant n°1 d'un montant de 2 075 620 €.

Le montant prévisionnel de subvention d'investissement à fin 2024 est de 798 168 € et pour 2025 de 579 405 € ; soit un montant total de 15 988 986 € sur la durée du contrat.

Tableau : Versement des subventions à la CCI Finistère selon le service fait

Envoyé en préfecture le 04/02/2025
 Reçu en préfecture le 04/02/2025
 Publié le
 ID : 029-200076669-20250204-2025_001-DE

	2018 exécuté	2019 exécuté	2020 exécuté	2021 exécuté	2022 exécuté	exécuté	Projection	Projection
Subvention versée à la CCI au titre de l'année en cours	2 097 519 €	2 543 571 €	3 890 811 €	2 899 655 €	2 819 187 €	1 369 421 €	784 299 €	521 464 €
Montant reversé par la CCI au titre du solde de l'année n-1	0 €	1 807 903 €	1 088 274 €	1 752 004 €	0 €	0 €	0 €	65 948 €
Subvention versée à la CCI au titre de l'année n-1	0 €	0 €	0 €	0 €	739 297 €	370 443 €	454 072 €	79 817 €
Solde annuel à charge du Syndicat mixte	2 097 519 €	735 668 €	2 802 019 €	1 147 651 €	3 558 484 €	1 739 864 €	1 238 371 €	535 333 €

B.1.3)- Dépenses liées à l'exploitation de la plaisance - Contrat de concession de Loctudy

L'exploitation de la concession communale pour le port de Loctudy sera poursuivie en 2025 conformément au contrat de concession. La commune de Loctudy souhaite poursuivre l'élaboration de son programme de renouvellement des équipements ; notamment des pontons lourds ainsi que le dragage du port.

L'échéance de la concession plaisance du port de Loctudy a été fixée dans le cahier des charges au 31 juillet 2029. Il faudra veiller aux éléments financiers liés à ce retour de la concession à partir de cette période. Le rapport du délégataire fait mention des travaux de dragage et d'installation de ponton sans en avoir arrêté précisément les montants.

Une vigilance toute particulière sera donc à faire valoir auprès de la commune, étant contractualisé que les frais d'adaptation des ouvrages comme leur maintenance sont à la charge du concessionnaire pour garantir un usage adapté des services du port. Le concessionnaire doit amortir et provisionner les financements nécessaires. A défaut d'avoir satisfait à cette obligation, le concessionnaire s'expose en fin de concession à devoir verser au concédant les montants nécessaires correspondants y compris les provisions. Pour se garantir, le concédant peut percevoir les deux dernières années les produits d'exploitation.

B.1.4)- Dépenses liées à l'entretien des ouvrages portuaires

B.1.4.1)- Nature des travaux de maintenance et d'entretien

Que ce soit en régie ou par l'intermédiaire de marchés confiés aux entreprises, le Syndicat mixte entretient les ouvrages portuaires et leurs équipements.

De manière générale, les interventions réalisées en interne par les agents du Syndicat mixte sont celles qui demandent une intervention d'urgence, dont l'ampleur ne justifie pas le recours à un marché, dont les conditions de réalisation (notamment d'accès ou de programmation) sont difficilement compatibles avec les contraintes d'une entreprise et dont le coût est ainsi optimisé par une intervention en régie.

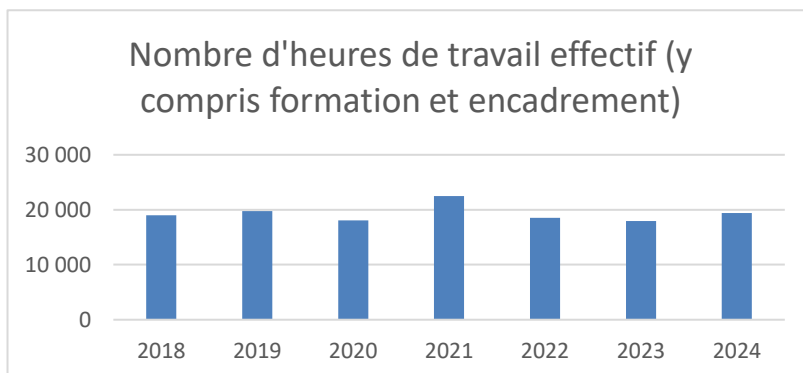
Parmi les principales interventions récurrentes, on peut citer :

- L'entretien et le remplacement des défenses,
- Le remplacement des équipements de quai (arrêteurs, organeaux, échelles de quais, etc.),
- Le nettoyage des cales,
- L'entretien ou la réfection des maçonneries,
- L'entretien de la signalisation (maritime ou routière),
- L'entretien des terre-pleins,
- L'entretien des mouillages (chaines, bouées) et pontons.

B.1.4.2)- Bilan 2024

Les équipes d'agents d'entretien des infrastructures portuaires auront réalisé environ 360 interventions distinctes en 2024, un niveau stable par rapport aux années précédentes.

Le nombre d'heures de travail effectif pour fin 2024 (y compris temps de formation et d'encadrement) est de 19 400 heures. Ce chiffre est en progression de 8 % par rapport à 2023, grâce à un nombre de jours d'arrêt de travail bien plus faible qu'en 2023.



Sur les 17 200 heures de travail sur chantier en 2024, les activités principales de la régie ont été :

- Les travaux d'entretien des pontons : 18 %, soit 3 100 heures ;
- Les travaux de maçonnerie : 15 %, soit 2 600 heures ;
- Les travaux sur les équipements de quais, en vue notamment du remplacement des échelles de quais et de l'entretien des défenses de quais en chapelet de pneus : 14 %, soit 2 300 heures ;
- Les travaux d'entretien des cales : 11 %, soit 1 900 heures. Comme l'an précédent, le temps consacré à l'entretien des cales est important. Ce temps a doublé depuis l'interdiction de l'utilisation de l'eau de javel sur les cales. Pour améliorer la productivité et réduire la pénibilité pour les agents, un système innovant de nettoyage de cales a été développé par le Syndicat mixte. Ce système, qui devrait être opérationnel pour fin 2024, se compose d'un chariot motorisé équipé de deux cloches de lavage à eau chaude.
- Les travaux d'entretien des mouillages, pour la plaisance notamment : 12 %, soit 2 050 heures ;
- Les travaux de voirie : 8 %, soit 1 400 heures.

Les 10 principaux chantiers réalisés en 2024 sont les suivants :

- À Lesconil, la reconstruction de la cale d'accès à l'aire d'échouage (730 heures) ;
- À l'Ile-Tudy, les travaux de remplacement des chaînes de mouillage (520 heures) ;
- À Lesconil, le remplacement du ponton du centre nautique par un ponton de récupération reconditionné par la régie (420 heures) ;
- À Concarneau, la réalisation d'une tranchée pour l'amenée de la fibre optique (420 heures) ;
- À Audierne, la finalisation de la réalisation de 3 escaliers en granit sur le chemin de halage avec mains courantes, afin de permettre l'accès au bassin des viviers (390 heures en 2024) ;
- A Lesconil, la fabrication de 2 catways pour le ponton du quai de Langoguen (380 heures) ;
- À Audierne, la remise en état de l'escalier du quai du grill de carénage et le remplacement de la main courante (340 heures) ;

- À Concarneau, la remise en état du ponton lourd (290 heures) l'avant-port (260 heures) ;
- À Lesconil, la réparation du môle de Beg Ar Guellec suite à des dégâts liés aux tempêtes (230 heures).

En 2024, la grue d'un des deux camions grue de la régie a dû être remplacée suite à une panne. La régie a saisi cette opportunité pour équiper cette nouvelle grue d'un panier nacelle permettant le travail sur les quais et perrés. Cette acquisition permettra d'intervenir de façon efficace et sécuritaire sur la plupart des ouvrages du SMPPC.

Par ailleurs, en 2024, la procédure d'achat d'un nouveau navire pour la régie s'est poursuivie. Le cahier des charges a été finalisé et un appel d'offres a été lancé.

B.1.4.3)- Perspectives 2025

Ces travaux d'entretien des ouvrages et des équipements seront poursuivis en 2025. Comme les années précédentes, des opérations de plus grande ampleur seront réalisées en régie lorsque l'urgence ou la complexité de l'intervention ne permettent pas d'avoir recours aux entreprises dans un délai et à un coût raisonnable.

Les chantiers prévus en régie en 2025 sont les suivants :

- Expérimentation de la pose de défenses cylindriques : Venant progressivement remplacer les défenses en chapelet à pneus sur les quais gérés par le SMPPC, les défenses cylindriques sont habituellement remplacées lors d'importantes opérations de travaux confiées à l'entreprise. Début 2025, une expérimentation sera menée en vue de la pose de petits tronçons en régie, lorsque les défenses en pneus ne peuvent plus être réparées ;
- Remplacement d'échelles de quais corrodées au port de Loctudy ;
- Remplacement de chaînes filles aux ports du Guilvinec-Léchiagat, de Lesconil et de Saint Guénolé ;
- Remplacement de chaînes filles et de chaînes mères à l'Ile-Tudy.

L'année 2025 sera marquée par l'achat du nouveau navire de la régie, ainsi que par le développement de nouvelles plateformes de travail permettant l'accès aux quais et perrés inaccessibles en camion grue.

B.1.5)- Dépenses liées aux projets structurants et programmation pluriannuelle envisagée

B.1.5.1)- Bilan 2024 travaux et ouvrages portuaires

En 2024, les principales opérations de travaux sur les ouvrages portuaires ont été :

- La fin de la reprise des enrochements du Krugen au port de Saint Guénolé ;
- La fin de la réfection du môle des Pierres noires au port du Guilvinec-Léchiagat ;
- Le remplacement des équipements de quai au port de Douarnenez ;
- Des travaux de voirie sur le quai de la criée du Guilvinec et de Saint Guénolé ;
- Des travaux de voirie sur les abords du bâtiment de la criée à Concarneau ;
- Le lancement des travaux de remplacement du ponton pêche au port de Douarnenez ;
- Le lancement des travaux de remplacement du ponton des côtiers au port de Lesconil.

Pour l'entretien du chenal d'accès au port d'Audierne, comme chaque année, une campagne de dragage (mois de mai et juin) a permis de réaliser l'entretien des profondeurs.

- **Réfection du môle Pénéroff et du platin d'échouage** : L'objectif de l'ouvrage durablement suite aux réparations d'urgence menées début 2024.

Port	Opérations	Montant de l'opération en k€ TTC	2024				2025				2026			
			T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Concarneau	Réfection du mole Penéroff et du platin d'échouage	610					20							
							10							
			65							150	365			

Douarnenez

- **Remplacement des équipements de quais** : Cette opération évaluée à 1,5 M€ TTC en 2023 a finalement été attribuée pour un montant de 1,3 M€ TTC. Le programme de ces travaux est le suivant :

- o Reprise des poutres de couronnements, des caniveaux techniques et remplacement des équipements de quais sur le quai frigo et le quai de la criée
- o Remplacement des équipements de quais sur la jetée du Rosmeur

Les travaux ont débuté au deuxième trimestre 2024 et se termineront au deuxième trimestre 2025. Ce projet est un projet en fonctionnement.

Port	Opérations	Montant de l'opération en k€ TTC	2024				2025			
			T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Douarnenez	Remplacement d'équipements de quai (jetée Rosmeur, quai frigo et quai de la criée)	1 300								
							3			
					545		752			

- **Renouvellement des pontons du Rosmeur** : Ce projet vise à remplacer les pontons actuels qui présentent une dégradation importante (fissures récurrentes au niveau de la passerelle notamment). Estimée à 450 k€ TTC en 2023, cette opération s'établira finalement à 334 k€ TTC (marché attribué en octobre 2024).

Port	Opérations	Montant de l'opération en k€ TTC	2024				2025			
			T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Douarnenez	Renouvellement des pontons du Rosmeur	334								
				2			2			
					94		236			

- **Modernisation des outils de carénage** : Ce projet, ayant pour objectif le remplacement du slipway de Douarnenez par un élévateur, est estimé à 11 M€ TTC et est envisagé en travaux à l'horizon 2028/2030. Afin de sécuriser le modèle économique de ce nouvel outil et d'affiner les choix techniques, une subvention à hauteur de 80 % a été attribuée au titre du CPER pour une assistance à maîtrise d'ouvrage. Celle-ci sera initiée en 2025.

Port	Opérations	Montant de l'opération en k€ TTC	2024				2025				2026				2027				2028				2029				2030							
			T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4				
Douarnenez	Modernisation des outils de carénage (infra hors élévateur)	11 000																																
							100				150				250				150				140				10							
																			4000				4000				2200							

Le Guilvinec-Léchiagat

- **Réfection des épis de protection de l'entrée du port** : L'objectif de ce projet est de réaliser des enrochements côté bassin et de remettre en place les tétrapodes déplacés par l'action de la houle. Les travaux comprendront également le renforcement des ouvrages de protection en béton situés sur la partie supérieure.

Cette opération est estimée à 1,440 M€ TTC.

Port	Opérations	Montant de l'opération en k€ TTC	2024				2025				2026						
			T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4			
Le Guilvinec - Lechiagat	Renforcement des épis de protection de l'entrée du port (Guilvinec + Léchiagat)	1 440					19										
			5			20											
										700		696					

- **Solarisation de la toiture de la criée du Guilvinec** : L'objectif de ce projet est de réaliser l'installation de panneaux photovoltaïques à la suite des travaux de réfection de toitures. Les études de maîtrise d'œuvre sont menées en interne avec le soutien d'une AMO. Ces travaux bénéficieront d'une subvention du FEAMPA à hauteur de 70 %.

Port	Opérations	Montant de l'opération en k€ TTC	2024				2025					
			T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4		
Le Guilvinec - Lechiagat	Installation de panneaux photovoltaïques	1 316										
						40						
										1276		

Lesconil

- **Renouvellement du ponton des côtiers** : Ce projet vise à remplacer le ponton actuel par un ponton sur pieux. Estimée à 190 k€ TTC en 2023 (car initialement envisagée sur corps morts), cette opération s'établira finalement à 330 k€ TTC (marché attribué en octobre 2024).

Port	Opérations	Montant de l'opération en k€ TTC	2024				2025					
			T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4		
Lesconil	Renouvellement du ponton des côtiers	330										
				8			4					
										318		

- **Aménagement des terre-pleins** : Une première phase d'expérimentation a permis de tester des dispositifs de gestion de la circulation en 2024. Les aménagements définitifs sont prévus pour 2025.

Port	Opérations	Montant de l'opération en k€ TTC	2024				2025				2026						
			T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4			
Lesconil	Aménagement des terre-pleins du port	355															
					1												
						11				230		58					

Loctudy

- **Solarisation de la toiture de la criée de Loctudy** : Ce projet a pour objectif l'installation de panneaux photovoltaïques à la suite des travaux de réfection de toitures réalisés à l'automne 2024. Les études de maîtrise d'œuvre sont menées en interne avec le soutien d'une AMO. Ces travaux bénéficieront d'une subvention du FEAMPA à hauteur de 70 %.

B.1.5.5)- Perspectives 2025 – Autres projets annuels d’importance

Les autres opérations annuelles importantes pour l’année 2025, en déclinaison de la mise en œuvre du plan prévisionnel des travaux, sont les suivantes :

Tableau : Autres opérations importantes prévues en 2025

Ports	Opérations	Montant 2025 estimé (TTC)	I/F*
Audierne	Dragage du chenal	432 000 €	F
Douarnenez	Travaux d’installation de barbacanes et de renforcement des événements de la cale Raie	45 000 €	I
Lesconil	Mise en conformité des réseaux électriques	145 000 €	I
Inter-Ports	Renforcement de voirie sur les ports	360 000 €	I
Inter-Ports	Travaux de protection anti-corrosion	453 000 €	F
Inter-Ports	Réalisation de Dossiers Techniques Amiante pour l’ensemble des bâtiments dont le SMPPPC a la gestion	60 000 €	F
Inter-Ports	Etudes d’adaptation des ports de Cornouaille	282 000 €	I
Siège SMPPPC	Confortement de la falaise du parking nord	70 000 €	I
Siège SMPPPC	Travaux de rénovation des bâtiments du siège	372 000 €	I

(*) F=fonctionnement / I= Investissement

B.2)- Prévisionnel des recettes (contributions, subventions et autres recettes)

Le Syndicat mixte pourvoit principalement à ses dépenses d’investissement et de fonctionnement grâce aux contributions de ses membres dont le montant minimum est fixé statutairement, aux subventions et autres recettes perçues dans le cadre de la gestion du domaine (AOT et redevance domaniale).

B.2.1)- Contributions des membres du SMPPPC

Les contributions des membres définies au moment de la constitution du syndicat mixte en 2018 n’ont pas été actualisées depuis cette date. Les statuts indiquent qu’il s’agit d’apports annuels minimum et que toute modification du montant devra faire l’objet d’un accord préalable du membre concerné par la modification.

Des contributions complémentaires sont nécessaires pour la période 2025-2034, d’un montant évalué à 2,2 M€/an pour couvrir le besoin de financement, tout en ayant recours à l’emprunt. Les clés de répartition de ces contributions complémentaires seront décidées en accord avec les collectivités membres du Syndicat mixte.

Une contribution complémentaire du Département du Finistère, d’un montant de 2,2 M€, complétée du besoin de financement nécessaire pour la capitalisation de la Sté d’exploitation est prévue pour l’année 2025.

Un ajustement du montant de la dotation départementale dédiée au remboursement 2025 de l’annuité des emprunts de la CCIMBO repris en application des conditions de sortie des concessions pêche qui se sont terminées au 31 décembre 2017 est proposé. Le montant des charges de personnel est en reconduction du montant de 2024.

B.2.2)- Subventions des collectivités

Des subventions régionales sont sollicitées pour les travaux structurants dans le cadre de l'accord passé avec la Région Bretagne lors de la création du Syndicat mixte et également dans le cadre du contrat de partenariat avec le Pays de Cornouaille pour les projets relatifs aux interfaces ville-ports, au nautisme ou à la plaisance. La prévision suivante peut être établie :

Tableau : Evolution et prévision des recettes de subvention

Subvention à percevoir	2019 (CA)	2020 (CA)	2021 (CA)	2022 (CA)	2023 (CA)	2024 (CA)	2025 (projection)
	<i>Organisme verseur : Région</i>						
Montant	645 000 €	1 683 000 €	1 047 409 €	1 780 336 €	1 171 874 €	258 865 €	2 090 782 €
	<i>Organisme verseur : Commune et EPCI</i>						
Montant	0 €	0 €	176 862 €	0 €	121 739 €	49 580 €	0 €
	<i>Organisme verseur : Etat</i>						
Montant	0 €	0 €	0 €	0 €	1 508 865 €	25 128 €	1 518 235 €
	<i>Organisme verseur : Fonds européens</i>						
Montant	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	675 792 €
Total	645 000 €	1 683 000 €	1 224 271 €	1 780 336 €	2 802 478 €	333 573 €	4 284 809 €

Les évolutions des montants de subventions attendues sont liées aux projets et au rythme d'avancement des travaux. Les subventions fléchées en 2025 concernent principalement :

- La modernisation des installations de criée (Concarneau)
- Le réaménagement des pontons pêche (Concarneau)
- Le renforcement des ouvrages de protection du port (Guilvinec-Léchiagat)
- Le développement de la plaisance (Lesconil)
- Le renouvellement du ponton des côtiers (Lesconil)
- Le renouvellement du ponton des côtiers (Loctudy)
- La réfection des toitures (Audierne, Guilvinec et Loctudy)
- L'installation de panneaux photovoltaïques (Audierne, Concarneau, Guilvinec-Léchiagat et Loctudy)

B.2.3)- Autres recettes

B.2.3.1)- Gestion et valorisation du domaine public maritime

Le Syndicat mixte perçoit des recettes issues de la gestion de son domaine portuaire (redevances d'occupation temporaire et redevances dues par son concessionnaire).

Les tarifs en vigueur dans le cadre des autorisations d'occupation temporaire avaient fait l'objet d'une refonte fin 2018 pour une application en 2019.

Sauf mention contraire dans le titre d'occupation, cette refonte des tarifs ne s'appliquait pas aux autorisations accordées avant le 1^{er} janvier 2019 pour lesquelles les conditions financières figurant dans les titres d'occupation ont été maintenues.

Pour l'année 2025 :

- La hausse des tarifs est de à 1,8 % en application de la grille de révision du concessionnaire ;
- Les tarifs applicables aux autorisations conclues avant le 1^{er} janvier 2019 dont les index de référence sont des index « travaux publics », semblent stagner pour l'index TP07b voire évoluer à la baisse (- 1,2 points) pour l'indice TP02 figurant dans arrêtés ou conventions. Cependant, cette tendance reste à consolider, le calcul de la révision s'effectuant sur la base du dernier indice connu au 1^{er} janvier 2025 ;

Les redevances domaniales et de contrôle dues par le concessionnaire en charge de l'exploitation de la pêche (CCIMBO) resteront inchangées en 2025. Pour l'année 2025, le montant prévisionnel des redevances diminue de 7 % par rapport au BP 2024, le montant 2024 étant très important en raison de l'encaissement de redevances dues au titre de 2022 et 2023.

Tableau : Evolution et perception des redevances liées au domaine public maritime

Montant des redevances	2022 (CA)	2023 (CA)	2024 (CA estimé)	2025 (projection)	Evolution 2024/2025
Total	132 872 €	154 135 €	182 936 €	170 000 €	-7,07%

B.2.3.2)- Contributions du budget du SPIC au budget du SPA

Le budget du SPA perçoit également des contributions du budget du SPIC au titre du coût RH des personnels mutualisés intervenant sur la plaisance et des opérations mixtes qui ont été portées par le SPA (cale de carénage Poulgoazec, ponton quai Pelletan Audierne...).

Tableau : Evolution et prévision des recettes de subvention

Montant reversements du SPIC au SPA	2019 (CA)	2020 (CA)	2021 (CA)	2022 (CA)	2023 (CA)	2024 (CA estimé)	2025 (projection)	Evolution 2024/2025
Total	159 032 €	170 565 €	183 496 €	205 976 €	216 331 €	244 746 €	272 934 €	11,52%

Tableau : Synthèses des principales recettes – Projection à contributions constantes

Organisme verseur	Type de recette	2024 (CA estimé)	2025 (projection)
Département	Contribution	8 135 000 €	8 071 000 €
Région	Contribution	1 000 000 €	1 000 000 €
	Subventions	258 865 €	2 090 782 €
EPCI	Contribution	700 000 €	700 000 €
	Subventions	15 000 €	0 €
Communes	Subvention	34 580 €	0 €
Etat	Subvention	25 128 €	1 518 235 €
Concessionnaires, AOT	Redevances	185 151 €	172 215 €
TOTAL		10 353 724 €	13 552 232 €

B.3)- Situation de la dette

B.3.1)- Encours de la dette

Le Syndicat mixte aura un encours de dette au 1^{er} janvier 2025 de 1 451 K€ contractée auprès de 3 établissements bancaires (Crédit Agricole, LCL, CIC) avec une extinction de la dette en 2032.

A partir de 2025, il sera nécessaire de recourir à l'emprunt. Le montant estimé pour l'année 2025 est environ de 2 500 k€.

L'encours de la dette évoluera donc comme suit :

Tableau : Capital restant à rembourser en couverture emprunt DSP portuaire avant 2018

Encours au 1 ^{er} janvier 2025 (en K€)	Opérations 2025		Encours au 31 décembre 2025 (en k€)	Evolution
	Amortissement (en k€)	Emprunts nouveaux (en k€)		
1 451	299	2 500	3 652	+151,7%

B.3.2)- Evolution prévisionnelle de la charge

L'évolution prévisionnelle de la charge des emprunts est la suivante :

Tableau : Charge de la dette prise en compte depuis 2018 – Extension en 2032

	2018 (en K€)	2019 (en K€)	2020 (en K€)	2021 (en K€)	2021 (en K€)	2023 (en K€)	2024 (en K€)	2025 (en K€)	Evolution 2024/2025
Remboursement capital	476	448	333	337	343	348	354	299	-15,54%
Remboursement intérêts	101	88	77	69	60	51	42	33	-21,43%
Annuités	577	536	410	406	403	399	396	332	-16,16%

B.4- Evolution dépenses-recettes de fonctionnement et principaux indicateurs

B.4.1)- Synthèse des valeurs consolidées à partir de 2018

L'épargne brute (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement hors mouvements exceptionnels) est un indicateur de la capacité de la collectivité à investir et à couvrir le remboursement des emprunts existants.

Tableau : Recettes et dépenses consolidées depuis 2018

	2018 en k€ (CA)	2019 en k€ (CA)	2020 en k€ (CA)	2021 en k€ (CA)	2022 en k€ (CA)	(CA)	(BP+DM)	(projection)
Recettes réelles de fonctionnement (hors produits exceptionnels)	10 152	10 741	9 941	9 992	10 093	10 065	10 234	14 068
Dépenses réelles de fonctionnement (hors charges exceptionnelles)	3 320	3 054	3 689	4 729	3 988	6 044	10 481	10 101
Epargne brute (recettes - dépenses de fonctionnement)	6 832	7 687	6 252	5 263	6 105	4 021	-247	3 967
Taux d'épargne brute	67,3%	71,6%	62,9%	52,7%	60,5%	40,0%	-2,4%	28,2%
Remboursement en capital de la dette	476	448	333	337	343	348	354	299
Epargne nette	6 356	7 239	5 919	4 926	5 762	3 673	-601	3 668

Le modèle de financement du Syndicat mixte repose sur une contribution statutaire de ses membres qui génère un niveau d'épargne brute permettant le financement des investissements et la prise en charge du remboursement de la dette. Ceci est vérifié sur les années 2018 à 2022 avec une épargne brute exceptionnellement élevée sur cette période (63 % en moyenne) en raison d'un niveau de dépenses très modéré qui s'accroît en 2023 notamment avec le versement à la CCI Finistère d'un montant de 1 521 000 € (en fonctionnement) pour couvrir les aléas de l'imprévision. Pour 2024 et 2025, en termes de prévisions budgétaires, l'épargne brute continue de diminuer avec la prise en compte de l'impact des décisions de l'avenant n°2 au contrat de DSP.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette. Il correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements.

- Les montants d'épargne nette constatés sur la période 2018-2022 sont très importants, notamment s'ils sont rapportés aux montants de la contribution des membres (9,8 M€).
- Les montants d'épargne nette sont à mettre en perspective du montant du PPT (plan pluriannuel des travaux) qui va se mettre progressivement en place.

*_*_*_*

C)- EXPLOITATION DE LA PLAISANCE DANS LE CADRE D'UNE REGIE AVEC AUTONOMIE FINANCIERE (SPIC)

Envoyé en préfecture le 04/02/2025
Reçu en préfecture le 04/02/2025
Publié le
ID : 029-200076669-20250204-2025_001-DE

En application du CGCT une régie dotée de l'autonomie financière a été créée pour gérer le SPIC (Service Public Industriel et Commercial), relevant de l'instruction de la M4. SPIC engage l'intérêt général et collectif. Il se caractérise par une relation marchande entre un prestataire de services et un usager ou entre un fournisseur et un bénéficiaire. Dans le cas du SMPPC, le SPIC est dédié à la gestion et l'animation des activités de plaisance. Un conseil d'exploitation de la régie a été constitué pour émettre un avis sur les sujets de son ressort : tarifs, budget, projets de travaux, recrutement, règlement d'exploitation, stratégie opérationnelle...

C.1)- Evolution prévisionnelle des dépenses

C.1.1)- Evolution des dépenses de fonctionnement

Les principaux postes de dépenses réelles de fonctionnement comprennent notamment les charges à caractère général (achats, entretien et réparation, impôts et taxes...) et les charges de personnel.

Evolution des dépenses de fonctionnement	2024 (BP+DM)*	2025 (projection)*	Evolution 2024/2025
Charges à caractère général	720 099 €	598 066 €	-16,9 %
Charges de personnel	860 112 €	871 356 €	1,3 %
Dotation aux provisions pour risques et charges	8 300 €	8 300 €	0 %
Total	1 588 511 €	1 464 348 €	-7,8 %

**Les inscriptions budgétaires tiennent compte de l'affectation estimée des résultats*

Dans un souci d'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement et de prise en compte de l'affectation estimée des résultats, le Syndicat mixte a procédé à l'inscription de dépenses de fonctionnement courantes. Aucun produit exceptionnel n'étant attendu en 2025, l'évolution 2024/2025 des charges à caractère général est négative.

L'augmentation limitée des charges de personnels prévue en 2025 est liée :

- À la hausse de 32 770 € de la refacturation du coût RH par le budget du SPA, dans un souci d'atteindre un remboursement à 100 % en 2028 ;
- À l'évolution annuelle du point d'indice de la convention collective des personnels des ports de plaisance et à la prise en compte de l'ancienneté des personnels ;
- À la mise en place d'un service mutualisé de rade pour les 2 espaces de plaisance de Loctudy et l'Ile-Tudy, le Syndicat mixte versant dorénavant une participation financière à la commune de Loctudy pour couvrir les dépenses (en lieu et place d'un recrutement de saisonniers).

Le montant de la dotation aux provisions de 8 300 € (dragage Audierne) correspond au coût estimé en 2019 des dragages à venir, ce qui explique leur stabilité.

C.2 Dépenses pour l'entretien, le développement des équipements de plaisance

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

ID : 029-200076669-20250204-2025_001-DE

C.2.1)- Nature des travaux de maintenance, d'entretien et de réparation

La remise en état (ancrage des pontons, mouillages) des installations des différents ports a été poursuivie. En 2024, en lien avec les résultats des inspections, des travaux ont été réalisés :

- Réfection d'une partie des lignes de mouillage des ports du Guilvinec-Lechiagat, Ile Tudy;
- Changement et extension du ponton du centre nautique au port de Lesconil qui a permis d'offrir des places supplémentaires pour les professionnels du nautisme ;
- Poursuite des travaux de sécurisation des conditions d'embarquement des usagers (installation de marches antidérapantes sur différentes passerelles, pose d'échelles de secours, installation d'une potence pour les personnes à mobilité sur le nouveau ponton du passeur à l'Ile Tudy réduite, remplacement des échelles de quai et mise en place de crosses, mise en place de 2 catways de 10 mètres pour accueil sécurisé de grandes unités...);
- Entretien courant des équipements.

Par ailleurs, de nouvelles places de mouillages ont été créées, notamment 2 mouillages à l'Ile-Tudy pour des navires de plus de 10 mètres, 20 mouillages écologiques dans l'anse de Kersaux à Concarneau ainsi qu'une dizaine de places dédiées aux petits navires de type semi rigide en escales saisonnières dans le port d'Audierne.

L'année 2024 a également été marquée par le début des travaux de construction du bureau du port de Lesconil qui permettra d'offrir un niveau de service adéquat aux plaisanciers en escale. Le navire de servitude du port de Lesconil a également été changé.

C.2.2)- Eléments financiers

Au titre de ces travaux, le CA prévisionnel 2024 est d'environ 561 000 € en section d'investissement dont notamment 41 920 € pour les mouillages écologiques, 243 000 € pour la construction du bureau du port de Lesconil, 26 007 € pour réparation des lignes de mouillages et remplacement des chaînes d'ancrage, 23 654 € pour le navire de servitude de Lesconil.

C.2.3)- Perspectives 2025

En 2025, en lien avec les résultats des inspections, des travaux de maintenance seront réalisés :

- Réfection d'une partie des lignes de mouillage des ports du Guilvinec-Lechiagat, de l'Ile-Tudy, de Saint-Guérolé - Penmarc'h, d'Audierne ;
- Entretien courant des équipements.

L'expérimentation menée sur les lignes de mouillage en textile sera poursuivie dans le port de l'Ile-Tudy.

- Dans le projet d'actualisation du PPT 2024, le remplacement des lignes de mouillages a été inscrit pour un montant global de 527 500 € HT échelonné jusqu'en 2034 pour l'ensemble des ports, dont 25 000 € HT au titre de l'année 2025.

Le travail d'optimisation des espaces sera poursuivi notamment par la mise en place de 2 autres mouillages à l'Ile Tudy permet d'accueillir des navires de plus de 10 mètres.

Les actions visant à obtenir la certification Ports propres du port d'Audierne seront poursuivies avec la création d'une déchèterie portuaire dédiée aux plaisanciers sur le terre-plein de Poulgoazec. Une déchèterie sera également mise en place sur le port de Lesconil.

L'estimation du projet pour un montant total de 10,8 M€ TTC reste inchangée en 2024. La répartition de l'assabilité du projet sera poursuivie en 2025.

- **Développement de la plaisance - port de Lesconil (SPIC) :**

Port	Opérations	Budget SPA / SPIC	Montant de l'opération en k€ HT	2024				2025			
				T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Lesconil	Construction du bureau du port	SPIC	527								
				13				8			
						229				277	

Débutés en 2024, les travaux de construction du bureau du port se termineront avant le début de la saison estivale.

- **Développement de la plaisance : port de Guilvinec-Léchiagat (SPIC) :**

➤ Nouveau projet d'extension du port de plaisance

- **Équipement des bassins existants de pontons pour la plaisance**

Au regard du contexte de la pêche, une extension du port de plaisance pourrait être réalisée dans les meilleurs délais, afin d'apporter le niveau de service attendu par les usagers.

Ce projet a fait l'objet d'études en interne et de concertation en 2024 qui conduisent à inscrire les montants suivants dans la prospective financière du SPIC :

Port	Opérations	Budget SPA / SPIC	Montant de l'opération en k€ HT	2024				2025				2026				2027			
				T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Le Guilvinec Lechiagat	Nouveau projet - port de plaisance (plan d'eau)	SPIC	1 433																
										17									
										298	1119								

- **Construction d'un bureau du port**

Un architecte a été missionné en 2024 pour établir une première esquisse du futur bureau du port, le budget associé à ce projet est 750 k€ HT.

Port	Opérations	Budget SPA / SPIC	Montant de l'opération en k€ HT	2024				2025				2026				2027			
				T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Le Guilvinec Lechiagat	Nouveau projet - port de plaisance (bureau du port)	SPIC	750																
						0	8			42				42					
														329	329				

- **Développement de la plaisance : port de Loctudy (SPIC) : sans incidence financière en 2025**

Port	Opérations	Budget SPA / SPIC	Montant de l'opération en k€ HT	2025				2026				2027				2028				2029				2030				2031			
				T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Loctudy - Ile-Tudy	Développement de la plaisance (yc réorganisation des mouillages)	SPIC	1 042																												

C.4)- Evolution prévisionnelle des recettes (exploitation, subventions)

C.4.1)- Recettes d'exploitation

Le Syndicat mixte a géré 2 526 places en 2024 réparties comme suit :

	Nombre de places	%		Nombre de places	%
Douarnenez	247	10 %	Ponton	705	28 %
Audierne	457	18 %	Quai	26	1 %
St-Guérolé - Penmarc'h	98	4 %	Ligne de mouillage	757	30 %
Guilvinec - Léchiagat	305	12 %	Corps-mort	1 038	41 %
Lesconil	293	12 %		2 526	100 %
Loctudy-Ile Tudy	284	11 %			
Concarneau	828	33 %			
	2 526	100 %			

Les recettes d'exploitation constatées ou estimées sont les suivantes :

Tableau : Evolution des recettes d'exploitation dans les ports de plaisance 2018 – 2025

Recettes exploitation (hors report)	2018 (CA)	2019 (CA)	2020 (CA)	2021 (CA)	2022 (CA)	2023 (CA)	2024 (CA estimé)	2025 (projection)	Evolution 2024/2025
	416 330	498 300	600 000	765 000	1 279 780	2 029 810	1 674 663	1 693 000	2,3 %

L'évolution des recettes d'exploitation depuis 2018 a été marquée, outre par les modifications tarifaires, par l'intégration des différentes concessions portuaires arrivées à échéance comme celle du port de l'Île-Tudy en 2020, celle du port de Concarneau en 2022 et du terme de l'autorisation de mouillage groupée du port de Saint-Guérolé fin 2018.

Le montant des recettes a fortement augmenté entre 2022 et 2023 en raison de la recette exceptionnelle de la reprise de la trésorerie de l'ancienne concession du port de Concarneau (475 000 €) et pour partie avec l'évolution tarifaire pour permettre notamment le renouvellement des installations.

En raison notamment des conditions météorologiques mitigées, la saison 2024 a été marquée par une baisse de près de 4,91 % du nombre d'escales mais un nombre de nuitées assez stable – 0,21 %. Pour 2025, les principales évolutions tarifaires suivantes sont prévues :

- Augmentation de 3 % des tarifs pour les autorisations annuelles de l'ensemble des ports pour tenir compte de l'inflation et de l'évolution des coûts RH ;
- Augmentation, en plus du taux précédent, de 2,4 % des tarifs du port d'Audierne afin de financer notamment les renouvellements des pontons à venir ;
-

- Augmentation, en plus du taux précédent, de 4,9 % des tarifs du port de Saint-Guérolé pour limiter les déficits structurels et pour les harmoniser avec le port voisin de Kérity qui offre les mêmes niveaux de service ;

Les premières projections de l'évolution des tarifs amènent à estimer une augmentation des recettes globales de 8 %. Le montant total des recettes prévisionnelles est estimé à 1 792 613 €.

C.4.2)- Subventions

Les montants attendus sont liés au rythme d'avancement des projets et pour Lesconil au prorata des travaux portés par le budget du SPIC.

Les travaux de développement de la plaisance du port de Lesconil (amélioration des conditions d'accueil) bénéficient d'une subvention régionale dans le cadre du Contrat de partenariat avec le Pays de Cornouaille et d'une subvention du CEREMA. Concernant l'opération du développement du port de plaisance du Guilvinec, une recherche de cofinancement est en cours auprès des collectivités partenaires.

Tableau : Perception des subventions 2024 – 2025

Subvention à percevoir	2024 (BP+DM)	2025 (projection)
Organisme verseur : Région		
Montant	83 998 €	75 270 €
Organisme verseur : Commune et EPCI		
Montant	90 000 €	0 €
Organisme verseur : Etablissements publics de l'Etat		
Montant	76 200 €	54 705 €
Total	250 198 €	279 975 €

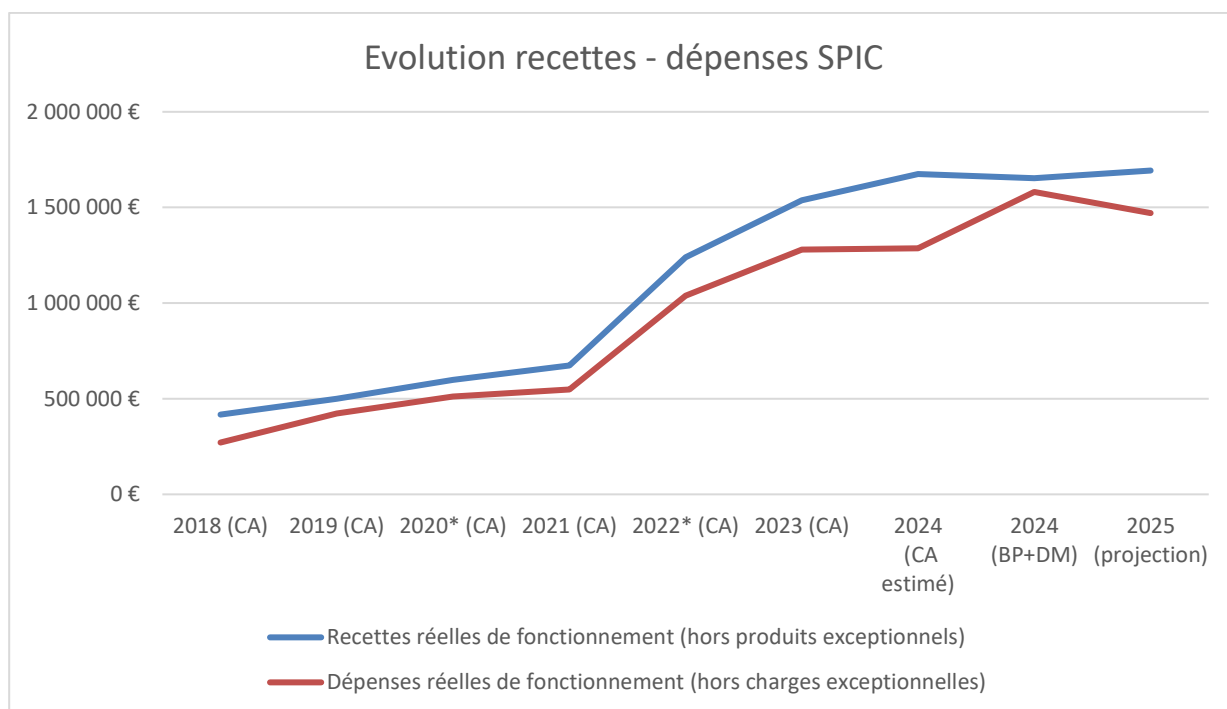
C.4.3)- Situation de la dette

Le Syndicat mixte n'a contracté aucun emprunt en 2024 dans le cadre du SPIC et il n'est pas envisagé d'emprunt en 2025 dans le cadre des orientations présentées.

C.5)- Evolution recettes-dépenses de fonctionnement et principaux indicateurs

Tableau : Synthèse des données consolidées pour le budget du SPIC

	2018 (CA)	2019 (CA)	2020* (CA)	2021 (CA)	2022* (CA)	2023 (CA)	2024 (CA estimé)	2024 (BP+DM)	2025 (projection)
Recettes réelles de fonctionnement (hors produits exceptionnels)	417 000 €	499 000 €	599 000 €	674 000 €	1 239 000 €	1 538 000 €	1 675 000 €	1 653 000 €	1 693 000 €
Dépenses réelles de fonctionnement (hors charges exceptionnelles)	271 000 €	423 000 €	512 000 €	549 000 €	1 038 000 €	1 279 000 €	1 287 000 €	1 581 000 €	1 470 000 €
Epargne brute (recettes - dépenses de fonctionnement)	146 000 €	76 000 €	87 000 €	125 000 €	201 000 €	259 000 €	388 000 €	72 000 €	223 000 €
Taux d'épargne brute	35,0%	15,2%	14,5%	18,5%	16,2%	16,8%	23,2%	4,4%	13,2%
Remboursement en capital de la dette	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Epargne nette	146 000 €	76 000 €	87 000 €	125 000 €	201 000 €	259 000 €	388 000 €	72 000 €	223 000 €



*Les montants tiennent compte de la reprise en régie du port de l'Île-Tudy au 1^{er} janvier 2020 et de Concarneau au 1^{er} janvier 2022.

L'année 2018 étant une année de mise en place de l'exploitation en régie, le niveau de dépenses de fonctionnement a été inférieur aux prévisions et explique le taux d'épargne brute de 35 %. Ce taux a diminué en 2019 avec une relative stabilisation entre 2020 et 2023 (CA).

En 2023, le syndicat mixte a bénéficié d'un produit exceptionnel de 475 136 € lié à la clôture de la concession du port de plaisance de Concarneau, générant un excédent de fonctionnement important au titre de cet exercice. Une partie de cet excédent a fait l'objet d'un report en section de fonctionnement lors du vote du budget primitif 2024 avec, dans un souci d'équilibre, l'inscription budgétaire de dépenses courantes qui n'ont pas fait l'objet d'un mandatement au cours de l'exercice 2024.

L'épargne brute est positive au niveau des inscriptions budgétaires 2025 et revient à un niveau similaire à la période 2020-2023.

*_*_*_*

D)- Eléments de prospective pluriannuelle pour un équilibre budgétaire

D.1) Rappel de l'organisation budgétaire et financière du Syndicat mixte

Le budget du Syndicat mixte pourvoit aux dépenses de fonctionnement et d'investissement induites par l'exécution de ces deux missions de service public ; l'une de nature administrative, l'autre de nature industriel et commerciale. Ce diptyque a pour conséquence une structuration :

- **D'une part, en un budget principal relevant de l'instruction M57 pour le service public administratif (SPA), distinguant les opérations de fonctionnement et d'investissement du SMPPC en permettant d'alimenter la section investissement par transfert à partir de la section de fonctionnement.**
- **D'autre part, en budget annexe relevant de l'instruction M4 pour le service public industriel et commercial (SPIC) en ce qui concerne essentiellement l'exploitation des ports de plaisance. Ce budget doit s'équilibrer commercialement en recettes et dépenses ;**

A souligner, le caractère financier particulier de l'exploitation du service public des ports de pêche confiée par délégation à la CCI Finistère pour la période 2018-2025. En effet, une DSP est au risque et péril du concessionnaire ; l'exploitation de l'activité pêche doit rapporter des recettes afin d'équilibrer les dépenses engendrées par les coûts du service.

Cependant, toute modification de l'environnement économique et du cadre juridique est susceptible d'affecter ce seuil de rentabilité et, par là même, remettre en cause l'équilibre financier du délégataire de l'exploitation d'un service public délégataire résultant du contrat de délégation. La réglementation et la jurisprudence admettent qu'un minimum de garanties doit donc être accordé au délégataire pour assurer le maintien de cet équilibre ou du moins pour éviter un trop grand déséquilibre qui pourrait le conduire à abandonner l'exploitation du service public et de ce fait mettre en cause la continuité de celui-ci. Aujourd'hui, le sujet du modèle économique connaît de très fortes difficultés contraignant l'équilibre de la DSP.

La DSP est adossée au SPA, qui pourvoit à son financement par le versement de subventions d'investissement où le règlement de certains de ses frais de fonctionnement et de gestion suivant les modalités du contrat. Dans les circonstances de la « conjoncture pêche » très difficile, le suivi prospectif de l'équilibre budgétaire du SPA est donc essentiel pour veiller à la pérennité des missions et actions conduites par le SMPPC. Pour ce dernier, l'emprunt peut être un outil de financement ponctuel de pics d'investissement, mais pas un levier structurel et continu du modèle de financement.

D.2) Les déséquilibres financiers générés par la DSP pêche

Le SMPPC gère 7 ports de pêche-plaisance de Cornouaille. Sa mission centrale consiste à en entretenir, moderniser et développer les infrastructures, dans le cadre d'un plan pluriannuel de travaux (PPT) dont les investissements à 10 ans s'élèvent à 135 M€ (valeur décembre 2023). Il assure également, en tant qu'autorité concédante, le suivi et le pilotage de la DSP de l'exploitation des ports de pêche.

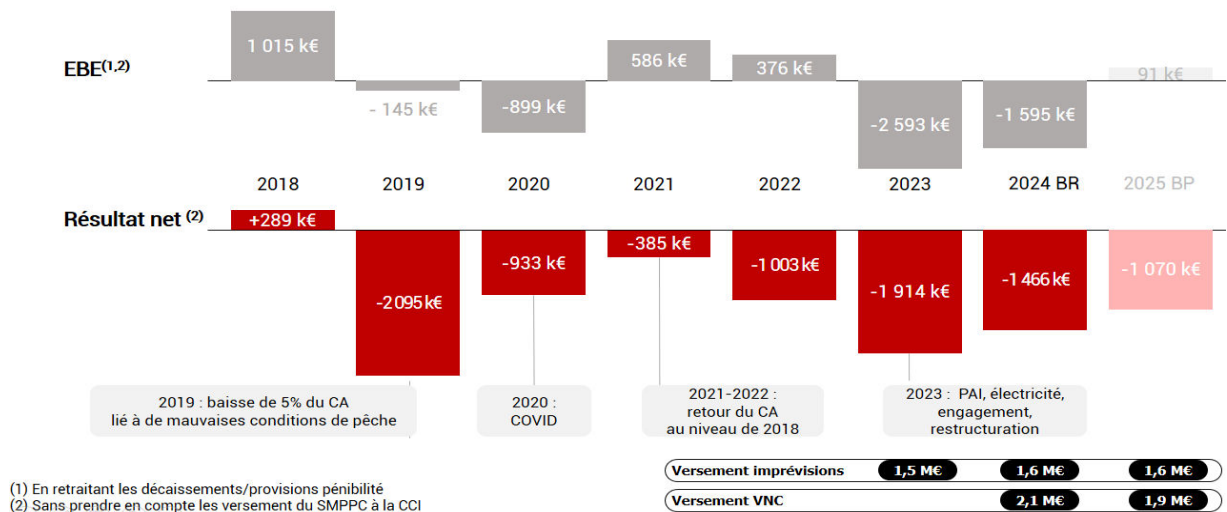
Le modèle des ports était fondé sur un financement du fonctionnement par les usagers et de l'investissement par le contribuable. Historiquement, les excédents de fonctionnement du SMPPC finançaient l'essentiel de ses investissements. Au cours des cinq dernières années, ce modèle a été profondément déstabilisé par trois chocs consécutifs :

1. La baisse des tonnages, générant une baisse du montant des taxes de criées et donc du chiffre d'affaires de la DSP confiée à la CCI Finistère pour l'exploitation des criées ;
2. L'inflation des coûts de fonctionnement et d'investissement de la DSP de la CCI Finistère ;

3. L'inflation du coût des travaux portuaires du SMPPC, qui se répercute directement sur le montant des investissements du PPT qui sont passés de de 102 à 135 M€ alors que les contributions statutaires sont figées en valeur à 9,4 M€ depuis la création du SMPPC.

Entre 2022 et 2024, des avenants successifs au contrat de concession ont permis d'éviter l'interruption de l'exploitation de la pêche. Malgré La restructuration de la DSP, celle-ci reste structurellement déficitaire, réduisant les capacités d'investissement. Ainsi, en 2024, le résultat net de la DSP sera de -1,595 M€. Ce déficit structurel est pris en charge par le SMPPC. En outre, le SMPPC devra financer en 2026 pour solde de tout compte 9,1 M€ pour déboucler la concession qui se termine au 31 décembre 2025.

Evolution de l'EBE et du résultat net sur 2018 – 2025.



(1) En retraitant les décaissements/provisions pénibilité
 (2) Sans prendre en compte les versement du SMPPC à la CCI

D.3) L'ajustement du PPT de 135 M€ à 116 M€

Ce contexte déstabilise le modèle économique du SMPPC, et ne permet plus de financer le plan d'investissement de 135 M€ sur 10 ans. L'analyse prospective réalisée avec le support du cabinet FCL montre que le SMPPC pourrait financer de manière soutenable, par la mobilisation de ses ressources actuelles, environ 84 M€ TTC sur la période 2024-2034.

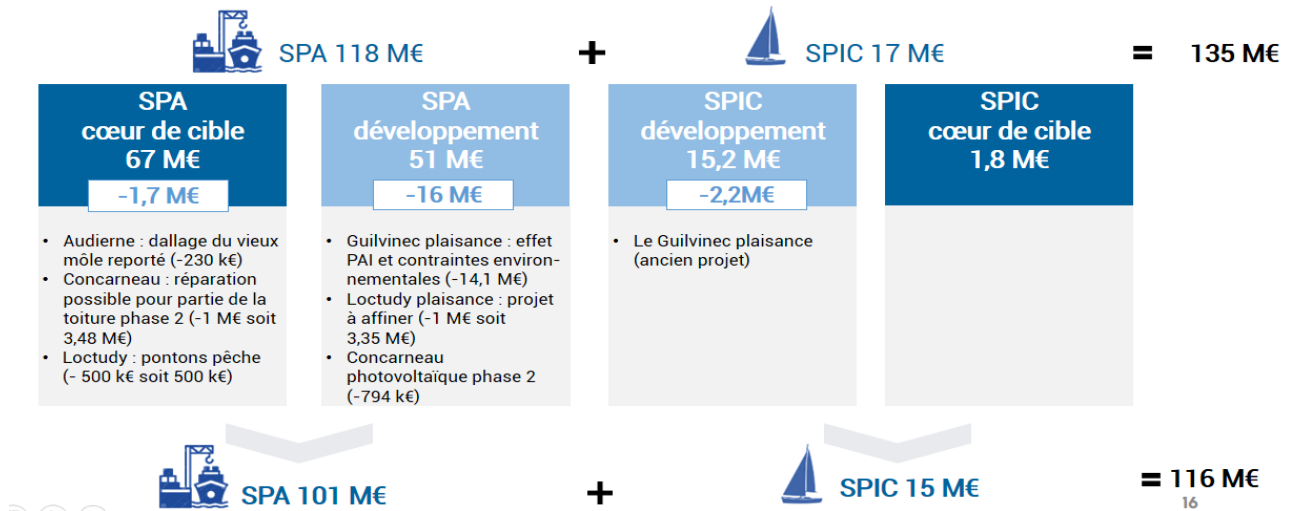
Pour résoudre cette équation, 3 leviers sont à notre disposition : optimiser encore le fonctionnement de la DSP et du SMPPC, réduire les investissements à 10 ans ou augmenter le financement public. Dans le contexte de crise structurelle de la filière pêche, le soutien de la Région Bretagne aux projets des ports de Cornouaille sera déterminant.

Un premier travail a permis de réduire le besoin de travaux de 135 à 116 M€ d'investissement. Parmi les 135 M€ d'investissement du PPT du SMPPC, 69 M€ ne peuvent pas être annulés. Certains projets de développement pourraient en revanche être redimensionnés ou reportés sans impact majeur, pour ramener les investissements du PPT de 135 à 116 M€. Il s'agit des projets suivants :

- Port d'Audierne : report des travaux sur le dallage du vieux môle (-230 k€) ;
- Port de Concarneau : redimensionnement des travaux de toitures compte tenu de leur état constaté (-1 M€ soit 3,48 M€) ;
- Port de Loctudy : estimation révisée des pontons pêche (- 500 k€ soit 500 k€) ;
- Guilvinec plaisance : redimensionnement du projet (-14,1 M€) ;
- Loctudy plaisance : redimensionnement du projet (-1 M€ soit 3,35 M€) ;
- Concarneau photovoltaïque : report de la phase 2 compte tenu du potentiel de production des panneaux installés en phase 1 : (-794 k€).

Lors des réunions des 2 octobre et 16 décembre derniers, les membres du Comité syndical ont confirmé leur volonté de construire un PPT dont le financement serait soutenable, sans renoncer à la modernisation et au développement des ports.

Redimensionner le PPT (plan pluriannuel des travaux) de 135 M € à 116 M €.



Si l'hypothèse de travaux à 116 M€ est retenue, une impasse de financement de 32 M€ demeure, l'hypothèse étant faite d'un maintien des subventions de la Région Bretagne aux taux convenus lors de la création du Syndicat mixte (60 % d'aide pour les projets structurants pêche dans le port de Concarneau et 40 % dans les autres ports) et en prenant en compte les subventions de l'État, de l'Europe et des autres collectivités pour lesquelles un accord de principe est déjà intervenu.

D.4) Mobiliser des financements complémentaires

Des subventions complémentaires sur projets (10 M€) et le rattrapage de l'inflation (22 M€) permettraient de sortir de l'impasse. Les hypothèses suivantes ont été faites pour le calcul des subventions complémentaires :

- Pour les projets de réparation et de construction navale, un tiers du coût total HT du projet ;
- Pour les projets de développement de la plaisance, un tiers du coût total HT du projet (budget SPA + SPIC) ;
- Pour les autres projets (interface ville-port, GEMAPI), 50% du coût total HT du projet.

Les subventions complémentaires sur projets pourraient ainsi s'élever à 9,7 M€ sur 2025-2034, étant rappelé que le Département ne peut juridiquement apporter de subvention :

Acteurs	Investissements par projets	Subvention initiale	Subvention complémentaire
Région Bretagne	- Concarneau : développement de la plaisance 1,8 M€ Région - Douarnenez : Construction darse élévateurs et consolidation nécessaire du Flimiou. Région Bretagne 1 M€		2 806 k€
CCPBS et communes	- Guilvinec : projet plaisance 155 k€ (SPIC), - Lesconil : aménagement interface ville port 125 k€ - Loctudy : projet d'extension plaisance 838 k€ (SPA) - Saint-Guérolé : mur par embruns 1 250 k€	620 k€	2 368 k€
CCA et Concarneau	- Concarneau cheminement piéton 192 k€ - Concarneau : projet d'extension plaisance 901 k€ (SPA)		1 093 k€

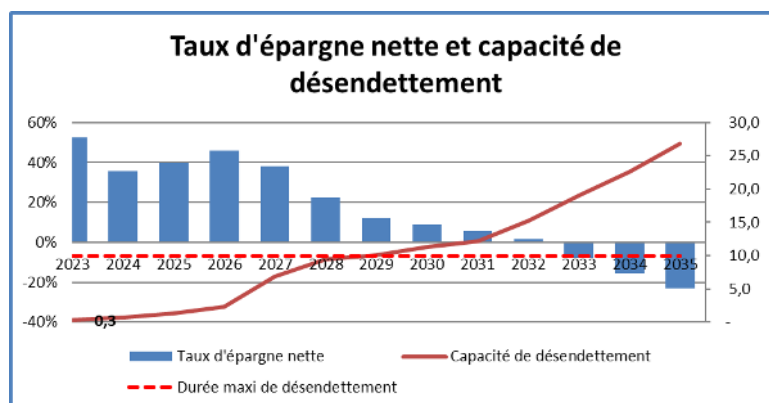
Acteurs	Investissements par projets	Subvention initiale	Subvention complémentaire
Douarnenez Com et Dz	- Douarnenez : consolidation Flimiou Construction darse élévateurs. Collectivités locales 3 M€, région Bretagne 1 M€		3 009 k€
CC Cap Sizun et communes	- Audierne : projet d'extension plaisance 404 k€ (SPA) et 1 500 k€ (SPIC)	1 500 k€	404 k€

Suite à ces subventions complémentaires, une impasse de 22 M€ demeure. Une augmentation des contributions statutaires de 2,2 M€ par an est ainsi nécessaire pour 2025-2034. Les contributions annuelles actuelles des membres totalisent 9,4 M€. Elles n'ont pas été actualisées depuis 2017, alors que l'inflation sur la période 2017-2025 est de +20,3 % (indice des biens à la consommation) et +25,6 % (indice des travaux portuaires).

D.5) Un retour vers un modèle à l'équilibre

Lors de la présentation en Comité syndical en décembre 2023, le constat de la prospective soulignait que le modèle de financement du Syndicat mixte n'était plus soutenable au regard des charges à couvrir et des investissements prévus. Il était observé :

- Que les difficultés actuelles de la pêche allaient très probablement se maintenir après 2026 et qu'un apport pluriannuel serait nécessaire en fonctionnement ;
- Que le maintien du rythme de mise en œuvre des projets inscrits au PPT allait nécessiter un recours à l'emprunt massif en 2027 du fait d'une contribution des membres à niveau constant ;
- Que l'épargne nette deviendrait déficitaire en 2033 ;
- Que capacité de désendettement atteindrait les 10 ans en 2029 et augmenterait continuellement à des niveaux non soutenables (15 ans en 2032, 27 ans en 2035)



D.5.1)- Actualisation du plan prévisionnel des travaux structurants portuaires SPA et SPIC

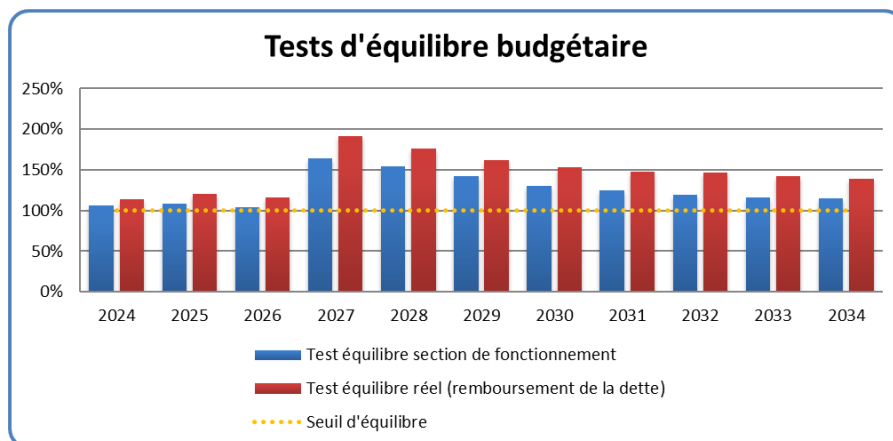
La capacité financière à réaliser les travaux structurants du PPT avec la chronologie présentée a été regardée sur la base d'une prospective 2024-2034 sur les deux budgets SPIC et SPA.

D.5.1.1)- Pour la prospective du budget du SPA ont été pris en compte :

- Les contributions statutaires (fonctionnement) :
 - Initiales : 7,7 M€ par an
 - Complémentaires : 2,2 M€ par an à partir de 2025.

- Les subventions attendues :
 - Initiales pour la Région et les autres collectivités. Rappel règles Région :
 - Concarneau : 5M€ résultant des conditions de transfert du port en 2017 entre le Département et la Région, 60 % au-delà,
 - Autres ports : 40 %
 - Complémentaires : Région et les autres collectivités à hauteur de 9,7 M€ sur 10 ans à partir de 2025
- Les dépenses de fonctionnement et d'investissement récurrentes (RH, fonctionnement courant), avec la prise en compte d'une inflation plus importante
- La refacturation du budget du SPA au budget du SPIC
- La dette actuelle (anciens emprunts CCI)
- La subvention versée à la CCI dans le cadre de la DSP pêche et l'amortissement de cette subvention (valeur contractuelle jusqu'en 2025, hypothèse lissée à partir de 2026 réévaluée à la hausse)
- Les versements imprévus (4,7 M€) et VNC (4 M€) à la CCI de 2024 à 2026
- Le volet fonctionnement du PPT (réparation d'ouvrages, dragages...)
- Le volet investissement du PPT (travaux sur les criées, sur les ouvrages portuaires, projet de développement de la plaisance)
- L'amortissement des immobilisations (hors ouvrages)
- L'amortissement des subventions reçues (Région notamment)

L'augmentation des contributions statutaires et les subventions complémentaires à partir de 2025 permettent au Syndicat mixte de maintenir l'équilibre budgétaire dans un contexte où le budget est confronté aux versements imprévus et VNC à la CCI Finistère entre 2024 et 2026. L'amélioration en 2027 correspond à la fin de ces versements

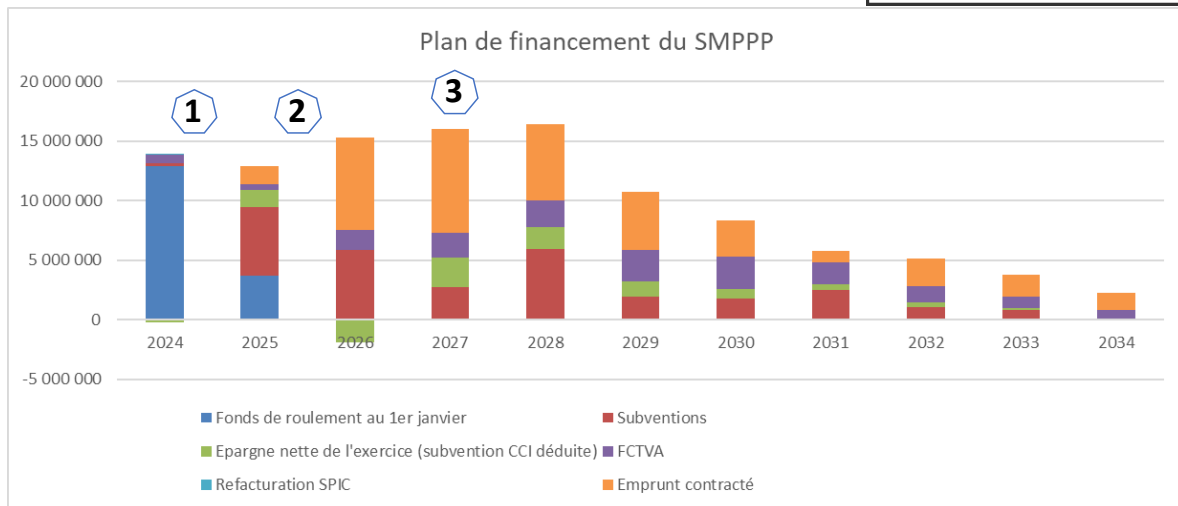


Test équilibre section de fonctionnement = total recettes fonctionnement / total dépenses fonctionnement & **Test équilibre réel** = total recettes réelles de fonctionnement / total dépenses réelles de fonctionnement + remboursement capital de la dette

Le modèle économique initial du Syndicat Mixte a été construit de manière à ce que le niveau des recettes de fonctionnement permette :

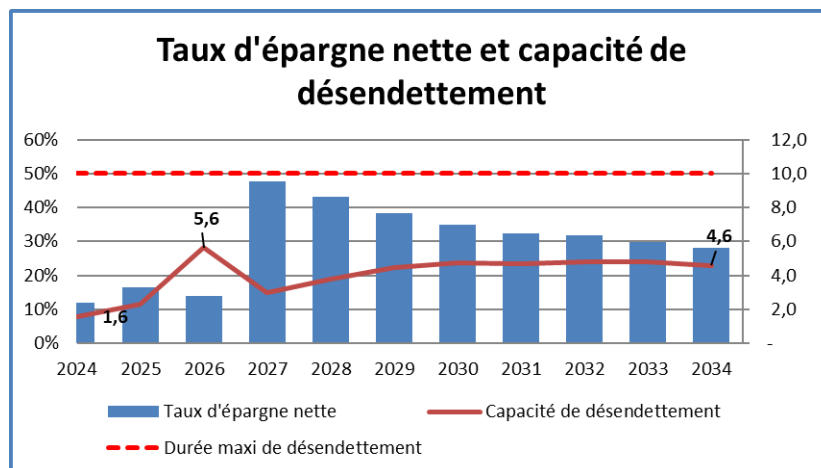
- De prendre en charge les dépenses de fonctionnement du Syndicat mixte, le remboursement des emprunts existants, les amortissements des biens concernés et de la subvention CCI Finistère
- De financer les investissements par transfert à la section d'investissement (conformément aux statuts). Le modèle économique du Syndicat mixte repose structurellement sur un financement des investissements par les contributions, le recours à la dette pouvant être un outil de financement ponctuel de pics d'investissement.

L'évolution de la situation de la pêche conduit le Syndicat mixte à prévoir un recours plus structurel aux emprunts dès 2025.



Commentaires :

- (1) Consommations des excédents historiques en 2024
- (2) Recours à l'emprunt à partir de 2025 pour financer le PPT
- (3) Dès 2027 financement de investissements par les subventions, l'emprunt, le FCTA, l'épargne nette



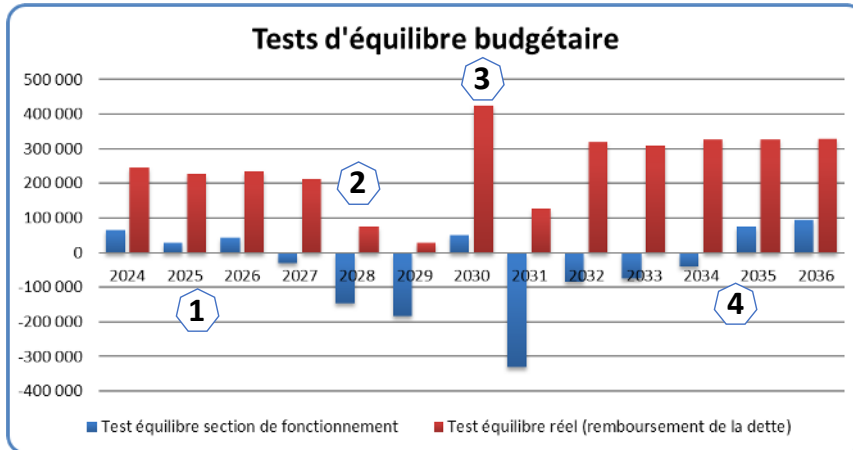
Commentaires :

- Le taux d'épargne nette est fortement impacté par les versements CCI Finistère de 2024 à 2026 mais retrouve des niveaux corrects à partir de 2027
- La capacité de désendettement reste maîtrisée sur toute la période, ce qui s'explique notamment par la décreue des investissements après 2030

D.5.1.2)- Pour la prospective du budget du SPIC ont été pris en compte :

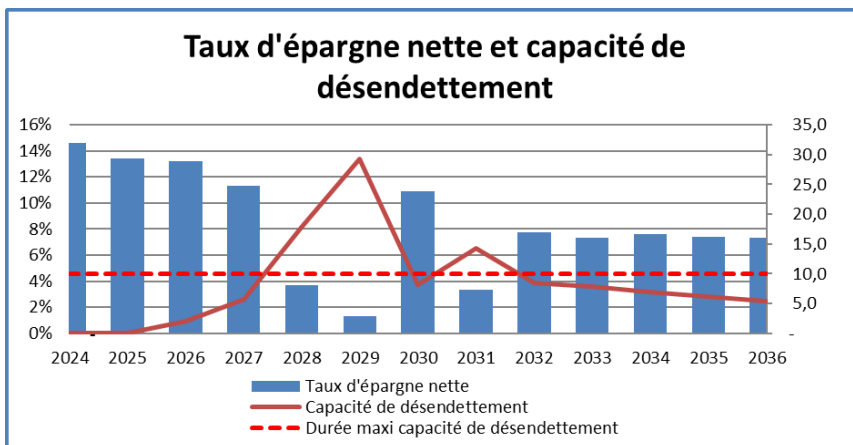
- Les recettes des usagers plaisance y compris les recettes générées par les nouvelles places/services créés par les projets de développement
- Les subventions attendues pour les projets de développement de la plaisance :
 - Contrat de partenariat Région
 - Tiers (communes ou communautés de communes).
- Les dépenses de fonctionnement et d'investissement récurrentes, avec la prise en compte d'une inflation adaptée
- La reprise en régie du port de plaisance de Loctudy à l'échéance du contrat de concession (2029)

- Les provisionnements pour gros entretien (dragage)
- Le remboursement du SPIC au SPA (RH, équipements mixtes portés par le SPA)
- Les travaux d'entretien et de renouvellement en fonctionnement et investissement
- Le volet fonctionnement du PPT (réparation d'ouvrages, dragages...)
- Le volet investissement du PPT (projets de développement de la plaisance, travaux structurants de renouvellement)
- L'amortissement des immobilisations et des subventions



Commentaires :

- (1) Une période 2024-2026 équilibrée en théorie, mais avec une marge de manœuvre très limitée sur l'équilibre de la section de fonctionnement qui fait peser un risque en cas d'aléas (augmentation des charges et/ou baisse des recettes)
- (2) De 2027 à 2029, l'équilibre de la section de fonctionnement n'est plus assuré et l'équilibre réel recule fortement : effets des projets de développement : pertes de recettes à court terme, charges d'exploitation et financières nouvelles liées aux travaux, et montée en charge progressive des recettes
- (3) En 2030, effet conjoncturel positif de la reprise de Loctudy
- (4) A partir de 2032, les projets de développement génèrent des recettes qui permettent de retrouver une situation financière améliorée sur l'équilibre réel malgré des tensions qui persistent sur l'équilibre de la section de fonctionnement
- (4) La poursuite du versement d'une avance remboursable annuelle par le budget SPA au budget SPIC permettra d'alléger à la fois les contraintes d'équilibre de la section de fonctionnement et de limiter le recours à l'emprunt et donc les charges financières



Commentaires :

En 2028, 2029 et 2031 : des pics de capacité de désendettement au-delà des niveaux d'épargne plus faibles ces années-là et de l'augmentation de l'encours de dette liée aux projets. Après la phase de mise en œuvre des projets, le niveau d'endettement revient à un niveau soutenable.

D.5.2)- Synthèse de la prospective financière SPA et SPIC

D.5.2.1)- Pour le SPA

Un budget SPA équilibré grâce aux contributions et subventions complémentaires qui permettent de réaliser le PPT mais selon un mode de financement qui évolue avec un recours à l'emprunt qui devient récurrent. Des incertitudes à prendre en compte liées :

- Aux travaux à mener dans les bâtiments portuaires dont l'état des lieux reste à réaliser
- Au niveau du financement apporté par le SMPPC au futur exploitant des ports de pêche
- À l'évolution des besoins d'investissements au-delà de 2030

D.5.2.2)- Pour le SPIC

Une fragilité financière du budget SPIC à court terme :

- Problématique d'équilibre de la section de fonctionnement à court/moyen terme
- Difficulté à assurer le renouvellement des installations
- Difficulté à prendre en charge les dotations aux amortissements

Mais qui permet néanmoins de mener des projets de développement de la plaisance sur les différentes places portuaires

- Avec une chronologie de travaux à prendre en compte pour permettre les équilibres d'exploitation
- Avec la nécessité de subventions (projet de développement du Guilvinec 0,65 €, 1,5 M€ projet d'Audierne)

Des incertitudes dans la prospective sur les paramètres à prendre en compte à compter de la reprise en régie du port de Loctudy à l'horizon 2029 ; à surveiller :

- Le niveau des dotations aux amortissements ?
- La situation de l'entretien des profondeurs et des provisionnements ?

*_*_*_*